

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

17 novembre 2022

Date du
Conseil Municipal

23 NOVEMBRE 2022

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 31

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLLOT, excusés.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

12/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Suite aux avancements de grade de deux agents, à l'obtention de concours d'un agent et au départ de cinq agents, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

- Suppressions de grade :
 - 2 attachés territoriaux à temps complet.
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
 - 1 adjoint d'animation à temps non complet.
 - 1 animateur à temps complet.
 - 1 ingénieur en chef à temps complet.
 - 1 ingénieur en CDD à temps complet.
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Créations de grade :
 - 1 attaché principal à temps complet.
 - 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
 - 1 animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
 - 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

29 NOV. 2022

Publié le :

29 NOV. 2022

Certifié exact,
Le Maire,



- o 1 ingénieur hors classe à temps complet.
- o 1 technicien territorial.
- o 1 adjoint technique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le Code général de la fonction publique,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 16 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Nicole DESSAUVAGES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 23 novembre 2022

Le Maire
Jean-Claude PELLETIER



Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Le 29 NOV. 2022

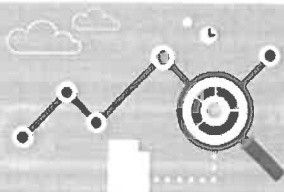
Publié le 29 NOV. 2022

Le Maire
Jean-Claude PELLETIER



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C. Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Administrateur hors classe		1	0	1	
	Attaché hors classe		1	1	0	
	Attaché principal		2	2	0	1
	Attaché territorial - contractuel CDI	B	1	1	0	
	Attaché territorial		7	6	1	-2
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe		2	2	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		3	3	0	
	Rédacteur		6	6	0	
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe (au 01/01/23)	C	14	14	0	-1
	Adjoint administratif principal 2ème classe		8	8	0	2
	Adjoint administratif		7	5	2	
	TOTAL		57	52	5	0
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	
	Animateur principal 2ème classe		1	1	0	1
	Animateur		1	1	0	-1
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		5	4	1	-1
	Adjoint d'animation		2	1	1	
	TOTAL		19	17	2	-1
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0	
	Bibliothécaire		1	1	0	
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe		1	1	0	
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	1	1	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
	TOTAL		9	8	1	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	3	3	0	
	Gardien brigadier		6	6	0	
	TOTAL		9	9	0	0
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur de classe supérieure	A	1	1	0	
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	10	10	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		2	1	1	
	Auxiliaire de puériculture principal de classe normale		1	1	0	
	TOTAL		15	14	1	0
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif		1	0	1	
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants		1	1	0	1
	Educateur de jeunes enfants TNC	C	1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe		4	4	0	
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		3	2	1	
	TOTAL		14	12	2	1
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL		1	1	0	0
TECHNIQUE	Ingénieur en chef (au 01/01/23)	A	1	1	0	-1
	Ingénieur hors classe (au 28/11/22)					1
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	-1
	Technicien principal 1ère classe	B	4	3	1	
	Technicien principal 2ème classe		2	2	0	
	Technicien CDD		1	1	0	
	Technicien territorial		2	2	0	1
	Agent de maîtrise principal		5	5	0	
	Agent de maîtrise	C	8	8	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe		26	24	2	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe		17	16	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		6	6	0	
	Adjoint technique		20	18	2	1
	Adjoint technique TNC		7	7	0	0
	TOTAL		103	97	6	0
TOTAL GENERAL			227	210	17	0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHE

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_11_12
Date de la décision :	2022-11-23 00:00:00+01
Objet :	12. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20221123-DELIB_22_11_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221123-DELIB_22_11_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	1070
Nom original :		
12_Tableau effectifs_modifications.pdf	application/pdf	122783
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122783
Nom original :		
12. Annexe DCM 12.pdf	application/pdf	105737
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_12-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	105737

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2022 à 11h29min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2022 à 11h29min09s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>29 novembre 2022 à 11h29min11s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>29 novembre 2022 à 11h29min21s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-11-29</i>